

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Ribeauvillé

COMMUNE
de
MITTELWIHR

F 68630 – Route du Vin
Tél. 03 89 47 90 23



CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 MARS 2025

SEANCE ORDINAIRE

SOUS LA PRESIDENCE DE
ALAIN KLEINDIENST, MAIRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE CONSEILLERS

Elus :	15
En fonction :	14
Présent(s) :	12
Absent(s) :	2
Excusé(s) :	1
Représenté(s) :	1

LISTE DE PRESENCE

Maire & Adjoints

Alain KLEINDIENST – Maire	Présent
Fanny OSTER – 1 ^{er} Adjoint	Présente
Jean Michel HERRSCHER – 2 ^e Adjoint	Présent
Philippe SCHEIDECKER – 3 ^e Adjoint	Présent

Conseillers Municipaux

Noëlle ABEGA	Présente
Philippe BLANCK	Présent
Jean-Claude BURGHART	Présent
Éric DUBERTRAND	Excusé
Fanny ECKERT	Présente
Andrée GOCKER	Présente
Aurélie MAULER	Présente
Nicole STROSSER	Présente
Robert ZIEGLER	Présent
Benjamin ZIRGEL	Absent

PROCURATION

Éric DUBERTRAND à Jean-Michel HERRSCHER

SECRETAIRE DE SEANCE : JEAN-MICHEL HERRSCHER

DATE DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE

Mardi 25 février 2025

ORDRE DU JOUR

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- 3 – Forêt communale : Bilan de l'activité 2024 et budget prévisionnel 2025
- 4 – Urbanisme
- 5 – Protection sociale complémentaire – Approbation de l'accord collectif local Prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation Prévoyance

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 4 MARS 2025

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Jean-Michel HERRSCHER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Celui-ci constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement démarrer sa réunion pour débattre et voter les points à l'ordre du jour.

Pour :	13	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

2 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le Maire évoque le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 3 février 2025.

Le Conseil Municipal :

ADOPE le procès-verbal du 3 février 2025.

Pour :	13	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

3 – Forêt communale – Bilan de l'activité 2024 et budget prévisionnel 2025

Monsieur Saul JACOB, Technicien Forestier Territorial de l'Office National des Forêts, présente le bilan de l'activité 2024 ainsi que le budget prévisionnel 2025 :

Bilan 2024	
Recettes	Montants HT
Bois	22642€
Chasse	1385 €
Stock actuel	3745€
Total recettes	27 772 €
Dépenses	Montants HT
Travaux d'exploitation	7835 €

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 4 MARS 2025

Travaux patrimoniaux	2368 €
Frais de garderie	1349 €
Divers	126 €
TOTAL	11678€
SOLDE	16094€

Budget prévisionnel 2025

Recettes	Montants HT
Bois	35 000 €
Chasse	1385 €
Total recettes	36 385 €
Dépenses	Montants HT
Travaux d'exploitation	21 715 €
Travaux patrimoniaux	8119 €
Frais de garderie	1223 €
Divers (contribution à l'Ha)	126 €
Total dépenses	31183 €
Solde	5202 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JACOB et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :

APPROUVE le bilan financier 2024,

APPROUVE le budget prévisionnel 2025 ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour :	13	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

Discussion :

Est-ce que de gros travaux sont prévus sur les chemins ? Non ce n'est pas prévu en 2025.

Est-ce qu'il n'y a pas trop d'arbres qui meurent ? Il y en a, surtout des sapins. On replante des arbres mais jamais la même essence.

4 – Urbanisme

Type	N° de dossier	Nom du demandeur	Adresse du bien	Objet de la demande	Date de dépôt
DP	068 209 25 C001	ECKERT Michaël	2 rue de Riquewihr 68630 MITTELWIHR	Réfection toiture + création de 2 velux	14/01/2025

5 – Protection sociale complémentaire – Approbation de l'accord collectif local Prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation Prévoyance

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 21 janvier 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 4 MARS 2025

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68 ainsi que sur les agents.

L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le Conseil municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 janvier 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance ;

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 4 MARS 2025

Le Conseil municipal :

DÉCIDE d'approver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.

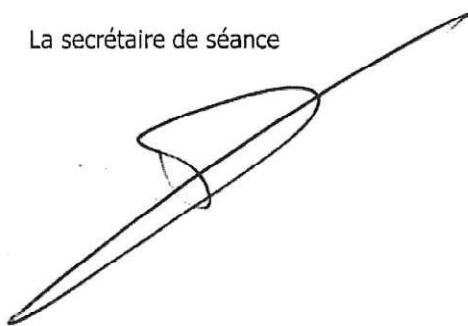
DÉCIDE de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.

PREND ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

Pour : 13	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

Ouverture de séance à 19h
Levée de séance à 20h

La secrétaire de séance



Le Maire
Alain KLEINDIENST



